

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 38 complétant la décision n° 37 du 16 janvier 1942

n° 38

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 janvier 1942

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1942

Date du numéro

1 janvier 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Art. 1°, — Sont évacués sur Madagascar, les fonctionnaires dont les noms suivent ;

TEXTE INTÉGRAL

M. Renon (René), trésorier-payeur de la Côte française des Somalis M. Zerbib (Paul), chef de bureau des Secrétariats généraux des colonies: M. Calvdon (Lucien), chef de bureau des Secrétariats généraux des colonies: M. Fontaine (Marc), commis principal de l'enregistrement : M. Hildenbrand (Pierre), commis principal douanes M. Delaunav (Marcel), adjoint technique principal des travaux publics M. Anel (Joseph), gendarme à pied Ce M. Renon voyage accompagné de sa femme et de sa fille et M. Calvdon voyage accompagné de sa femme. Art. 2, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

NOUAILHETAS.